



AVIS DU MAIRE

-
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-
Le conseil municipal se réunira en mairie,
Mardi 30 juillet 2013, à 21H00.

Affiché le vendredi 26 juillet 2013

-
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Nouveau périmètre intercommunal
2. Composition du conseil de la communauté de communes issu de la fusion des communautés de communes du plateau de Gentioux et Aubusson-Felletin, intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs et excluant la commune d'Ars
3. Décisions budgétaires modificatives
4. Demandes de subvention au titre du FDAEC et des amendes de police
5. Questions diverses

Le Maire,

Renée NICOUX,
Sénateur de la Creuse